

Carentoir, le 15 mai 2020

Assemblée générale des actionnaires du 4 juin 2020

Mise à disposition des documents préparatoires

La société informe ses actionnaires que les documents mentionnés à l'article R.225-83 du code de commerce, relatifs à l'assemblée générale mixte (ordinaire et extraordinaire) des actionnaires convoquée pour le 4 juin 2020, sont disponibles.

Ces documents peuvent être consultés :

- sur le site Internet de la société www.guillemot.com sous la rubrique « Assemblées générales » dont le chemin d'accès est le suivant : Informations Financières-Réglémentées/Année en cours, ou
- à l'adresse suivante : 2 rue du Chêne Héleuc, 56910 Carentoir.

Ils seront adressés aux actionnaires sur simple demande de leur part formulée :

- par courrier postal à : Guillemot Corporation S.A., Service Juridique, BP 2, 56204 La Gacilly Cedex, ou
- par message électronique à : ag2020@guillemot.fr

Compte-tenu du contexte exceptionnel de l'épidémie de Covid-19, les actionnaires sont invités à indiquer dans leur demande l'adresse électronique à laquelle ces documents pourront leur être adressés.

Lorsque la demande de documents est adressée par un actionnaire propriétaire de titres au porteur, elle est accompagnée d'une attestation d'inscription dans les comptes de titres au porteur tenus par un intermédiaire mentionné à l'article L.211-3 du code monétaire et financier pour que celle-ci soit traitée.

Assemblée générale tenue exceptionnellement à « huis clos »

La société rappelle que, compte tenu du contexte exceptionnel de l'épidémie de Covid-19, cette l'assemblée générale **se tiendra exceptionnellement à « huis clos », c'est-à-dire sans que les actionnaires et les autres personnes ayant le droit d'y assister ne soient présents, que ce soit physiquement ou par conférence téléphonique ou audiovisuelle.**

Les actionnaires ont la possibilité d'exprimer leur vote sans y être physiquement présents, en amont de l'assemblée générale, c'est-à-dire en votant par correspondance ou en donnant un mandat de vote par procuration, selon les modalités précisées dans l'avis de réunion.

Ces moyens de participation mis à la disposition des actionnaires (vote par correspondance et procuration) sont les seuls possibles.

Aucun vote ne sera donc possible en séance. Aussi, les actionnaires (et le cas échéant leur mandataire) sont invités à ne pas demander de carte d'admission et à voter préalablement à l'assemblée générale.

Guillemot Corporation est concepteur et fabricant de matériels et d'accessoires de loisirs interactifs. Le Groupe propose une gamme de produits diversifiée sous les marques *Hercules* et *Thrustmaster*. Acteur sur ce marché depuis 1984, le Groupe Guillemot Corporation est désormais présent dans onze pays (France, Allemagne, Espagne, Grande-Bretagne, Etats-Unis, Canada, Italie, Belgique, Chine, Hong-Kong et Roumanie) et diffuse ses produits dans plus de cent vingt pays. La mission du Groupe est d'offrir des produits performants et ergonomiques pour maximiser les satisfactions des utilisateurs de loisirs numériques interactifs.

Contact : Guillemot Informations Financières - Tél : 02 99 08 08 80 - www.guillemot.com

ISIN : FR0000066722

Guillemot Corporation S.A.

Société Anonyme au capital de 11 771 359,60 euros - 414 196 758 R.C.S. Rennes

• Adresse courrier : B.P. 2 - 56204 La Gacilly Cedex - France •

• Siège social : Place du Granier - BP97143 - 35571 Chantepie Cedex - France •